

INTEXA

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1^{er} janvier au 31 décembre 2010

Rapport d'activité	page 2
Gouvernement d'entreprise	page 8
Rapport du président sur le contrôle interne	page 22
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne	page 26
Comptes sociaux	page 28
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 39
Attestation du responsable du Rapport financier annuel	page 41

ACTIVITE DE LA SOCIETE

– Activité

Dans le groupe Casino depuis le 10 juillet 2008, par suite de l'acquisition par Casino, Guichard-Perrachon hors marché de 90,35 % du capital représentant 89,70 % des droits de vote, cette dernière a déposé auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les 97.651 actions Intexa non encore détenues par elle; en septembre 2008, Casino détenait 97,91 % du capital et 97,76 % des droits de vote.

En 2010, la société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. A ce jour, son patrimoine est quasiment exclusivement constitué de trésorerie (solde positif du compte à hauteur de K€4 et solde positif du compte société apparentée vis-à-vis de Casino, Guichard-Perrachon à hauteur de K€2 041, soit un total de K€ 2 045 sur un total bilan à fin décembre 2010 de K€2.065).

La société n'exerce aucune activité particulière en matière de recherche et de développement.

Depuis la clôture de l'exercice, la société a décidé, sur décision du conseil d'administration, d'acquérir auprès de la société GreenYellow – filiale du groupe Casino – une centrale photovoltaïque de 405 kWc actuellement en cours de construction sur la toiture du supermarché Casino de Saint André de Cubzac en Gironde. Cette opération sera réalisée via l'acquisition des parts de la société Green Yellow St André de Cubzac, sous condition suspensive du raccordement de la centrale.

Perspectives

La société devrait continuer dans l'avenir à développer l'étude de projets de développement dans les domaines dédiés plus particulièrement aux énergies environnementales mais aussi dans tout autre domaine immobilier ou commercial.

– Commentaires sur les comptes

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées à l'établissement des comptes annuels sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

L'Annexe rappelle les principes comptables appliqués par la société, donne toutes précisions sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat ainsi que sur leur évolution.

Au 31 décembre 2010, le total du bilan s'élève à 2.065 811,57 euros et les capitaux propres à 2.049.306,06 euros. Les actifs immobilisés sont à zéro suite à l'apport partiel de branche d'activité réalisé avec effet juridique au 1^{er} mai 2008. L'actif circulant s'élève à 2.065.811,57 euros (dont 2.041.244,13 euros correspondent à comptes sociétés apparentées).

Les dettes de la société s'élèvent à 16.505,51 euros réparties entre des dettes fournisseurs pour un montant de 9.568,00 et des dettes diverses pour un montant de 6.937,51 euros.

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

	De 1 à 30 jours avant échéance		De 31 à 60 jours avant échéance		De 61 à 90 jours avant échéance		Au-delà de 91 jours avant échéance		Echues		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>											<u>9 568,00</u>	<u>19 136,00</u>
<i>Collectif fournisseurs</i>											0,00	0,00
<i>Effets à payer fournisseurs</i>											0,00	0,00
<i>Factures non parvenues fournisseurs</i>											9 568,00	19 136,00
<u>Dettes sur immobilisation et comptes rattachés</u>											<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<i>Collectif fournisseurs d'immobilisations</i>											0,00	0,00
<i>Effets à payer fournisseurs d'immobilisations</i>											0,00	0,00
<i>Factures non parvenues fournisseurs d'immobilisations</i>											0,00	0,00

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2010 constitue une perte de (5.740) euros contre une perte de (34.061) euros en 2009.

Le résultat financier est positif et s'élève à 19.268 euros contre 25.795 euros l'année précédente. Ce résultat correspond uniquement au produit d'intérêts sur le compte société apparentée Casino, Guichard-Perrachon.

Le résultat courant avant impôts constitue par conséquent un bénéfice de 13.528 euros contre une perte de (8.265) euros l'année précédente.

Il n'y a aucune charge somptuaire supportée par la société au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat exceptionnel est de zéro à l'identique de l'exercice précédent.

Le résultat net s'élève à 13.527,98 euros contre une perte de (8.265,49) euros en 2009.

– Dividendes

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Filiales et participations

– Prises de participation et de contrôle en 2010

Depuis le 10 juillet 2008, la société ne détient aucune filiale et participation.

– Opérations avec des apparentées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec sa société mère et l'ensemble de ses filiales.

Par ailleurs, l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe conduit à ce que les relations commerciales ou prestations de services interviennent entre les filiales ou certaines d'entre elles.

La Société bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire, la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatent les conventions conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présente pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

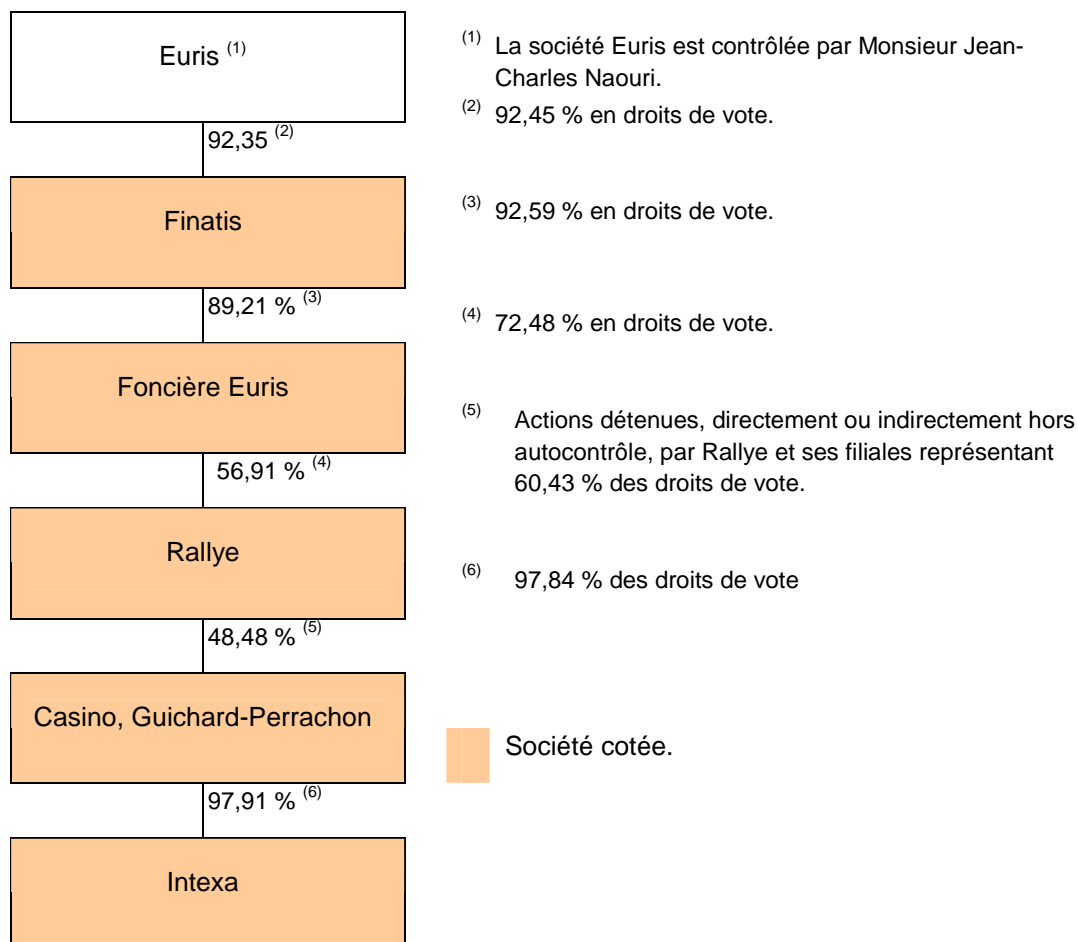
Capital et actionnariat

– Capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2010 à 1.619.200 euros divisé en 1.012.000 actions ordinaires de 1,60 euro, entièrement libérées.

– Répartition du capital et des droits de vote

- Au 31 décembre 2010, le nombre des droits de vote en assemblée générale s'élevait à 1.012.700 attachés à 1.012.000 actions ayant le droit de vote. Le nombre de droits de vote est différent de celui du nombre d'actions composant le capital social du fait du droit de vote double attribué à 700 actions inscrites au nominatif.
Cette situation reste inchangée au 31 mars 2011.
- La société Intexa est contrôlée par la société Casino, Guichard-Perrachon elle-même contrôlée, directement et indirectement, par la société Euris. L'organigramme ci-après montre, à la date du 31 janvier 2011, la position de la société au sein du groupe :



- A la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la société.
- A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatifs aux actions de la société.

Au 31 décembre 2010, les actions détenues directement par les membres des organes de direction ou d'administration de Casino représentent plus de 97 % du capital et des droits de vote.

Au 31 mars 2011, cette situation reste inchangée.

Actionnariat salarié

Aucun salarié de la société n'est actionnaire de la société, celle-ci n'ayant plus de personnel depuis le 1^{er} mai 2008. La dernière proposition d'augmentation de capital dans le cadre de l'obligation triennale a été faite lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2010. Cette résolution a été rejetée à l'unanimité par les actionnaires.

Facteurs de Risques – Assurances

La gestion des risques propre à INTEXA s'intègre dans la politique de gestion des risques au sein du groupe

Casino. Elle fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe Casino.

Pour définir et mettre en œuvre les plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques, INTEXA bénéficie de l'assistance, au sein du groupe Casino, de la Direction de l'Audit interne Groupe ainsi que du Comité de Prévention des Risques (CPR) qui a intégré les attributions jusqu'alors dévolues à la Direction de la Prévention. La Direction de l'Audit interne Groupe a notamment pour mission d'identifier et de prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe et de procéder à des préconisations pertinentes. Le Direction du Contrôle Interne Groupe a pour mission de promouvoir la mise en place du dispositif de contrôle interne permettant de répondre aux risques et enjeux liés aux activités du groupe. Le CPR, où siègent des représentants experts du Groupe et des consultants externes, a pour mission, d'une part de contrôler la maîtrise des problématiques de sécurité au sens large et de crise de toute nature au sein du Groupe Casino et notamment d'INTEXA et, d'autre part, plus spécifiquement, de rechercher et d'identifier, dans tous les domaines d'activité du Groupe, les pratiques, situations et comportements qui sont de nature à mettre en cause la responsabilité juridique, civile, commerciale et pénale des personnes physiques et morales qui composent le Groupe Casino et de proposer les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre.

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour le Groupe.

- **Risques de marché**

La société Intexa n'exerçant plus d'activité, la gestion du risque financier de la société n'est pas significative.

- **Risques de taux**

N'ayant souscrit aucun emprunt, l'exposition de la Société au risque de taux n'est pas significative.

- **Risque de change**

La Société est implantée uniquement en France et n'a donc pas de risque de change.

- **Risques sur action**

La société ne détient pas de ses propres actions.

Aucune autorisation relative au rachat d'actions par la société n'a été donnée par l'assemblée générale des actionnaires. Le risque sur les titres de la société est nul.

- **Risques liés à l'actionnaire majoritaire**

Casino en sa qualité d'actionnaire majoritaire exerce une influence significative sur la Société et peut par ailleurs adopter seule toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire et en Assemblée générale extraordinaire. Le Groupe Casino a donc la faculté de prendre seul des décisions de toute nature, dans le respect de l'intérêt social de la société.

- **Risque de liquidité**

Intexa n'a pas de risque de liquidité à court terme.

Dans le cadre de la Convention de Compte Courant et de Gestion de Trésorerie mise en place avec la société Casino, Guichard-Perrachon, Intexa pourrait utiliser ce compte pour financer une activité.

- **Risques sur les matières premières**

La société n'est pas soumise au risque sur les matières premières.

- **Risques crédit et/ou de contrepartie**

La société n'a pas de risque crédit et/ou de contrepartie.

- **Risques liés à l'activité de la société Intexa**

La société Intexa n'exerçant pas d'activité, il n'existe pas de risques dans ce domaine.

- **Risques opérationnels**

Sans activité, la société n'est pas soumise aux risques opérationnels.

- **Risques industriels et environnementaux**

Sans activité, la société n'est pas soumise aux risques industriels et environnementaux.

- **Risques juridiques**

La société n'exerçant aucune activité, elle n'est soumise à aucune réglementation particulière et ne fait l'objet d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage. Elle reste toutefois soumise à la réglementation qui régit les sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé.

Assurances et couverture des risques

N'exerçant aucune activité depuis le 1^{er} mai 2008, l'exposition de la Société en regard des risques assurables est résiduelle.

En tant que filiale du Groupe Casino la Société est intégrée dans les assurances de ce dernier. En cas d'exercice d'une activité, la Société, bénéficierait des couvertures d'assurances souscrites par Casino, des synergies découlant de la mutualisation des risques au sein du Groupe et de garanties conformes à la destination finale de son patrimoine.

En qualité d'assuré additionnel au titre du programme assurances de Casino et en relation avec la politique assurance de ce dernier, les couvertures d'assurances de la Société suivraient notamment les règles ci après :

- **Auto assurance** : Une rétention significative mais contrôlée de la sinistralité.
- **Risques principaux de dommages aux biens et responsabilité civile** : Couverture par l'intermédiaire de polices "Tous sauf" qui autorisent des couvertures plus larges dans les limites de l'offre des marchés d'assurances.
- **Prévention** : Bénéfice des conseils des assureurs de Casino et respect des règles de prévention y attachées.

Données environnementales et sociales

La société n'ayant pas d'activité ni de personnel, il n'existe aucun impact environnemental et social à prendre en compte.

Délégation en cours de validité

Aucune délégation dans le domaine des augmentations de capital n'est en cours de validité.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, la société est restée attentive à la bonne application des principes fixés par le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF.

1. Composition du Conseil d'Administration

Votre conseil d'administration est composé de 4 administrateurs, à savoir :

- Monsieur Jacques EHRMANN : Président du conseil d'administration,
- CASINO, GUICHARD-PERRACHON : administrateur (représentant permanent : Monsieur Antoine Giscard d'Estaing),
- MESSIDOR SNC : administrateur (Représentant permanent : Monsieur Yves DESJACQUES),
- GERMINAL SNC : administrateur (représentant permanent : Monsieur Jacques GALVANI).

Monsieur Philippe ALARCON exerce les fonctions de directeur général (non administrateur) et assiste, à ce titre, aux réunions du Conseil d'administration.

Mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs

• Monsieur Jacques Ehrmann (Président du conseil d'administration de la société INTEXA)

Né le 13 février 1960, 51 ans

Nombre d'actions Intexa détenues : 1

Biographie

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Monsieur Jacques Ehrmann a débuté sa carrière comme responsable régional du développement puis directeur du développement de Méridien SA. En 1989, il devient secrétaire général en charge des acquisitions, du développement et des affaires juridiques de la Société des Hôtels Méridien. Il rejoint Eurodisney en 1995 en qualité de Directeur Général de Disneyland Paris Imagineering. En 1997, il intègre le groupe Club Méditerranée comme directeur du développement, du patrimoine et de la construction. En 2000, il devient Directeur Général de la division « Nouvelles activités ». Il dirige les activités immobilières et expansion de Casino depuis 2003 et assume également les fonctions de Président-Directeur général de la Société Mercialys.

Autres mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant au 28 février 2011

Au sein du Groupe Casino

- Directeur des activités immobilières et expansion de Casino, membre du Comité Exécutif Groupe ;
- Président-Directeur général de la Société Mercialys (société cotée),
- Président de GreenYellow (ex Ksilicium), l'Immobilière Groupe Casino, Plouescadis ; Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 7*, Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 8* ;
- Gérant non associé de KS Participation Métropole, Azel, Casino Développement SNC, SNC Maud ;
- Gérant non associé des Sociétés Green Yellow Participations 3 Eurl*, Green Yellow Participations 4, Green Yellow Participations 5, Green Yellow Participations 5 bis, Green Yellow Participations 3b, Green Yellow Participations 6, Green Yellow Participations 7, Green Yellow Participations 8 ; Ksil Aix Entrepôts*, Ksil Cavaillon* ;
- Président du Conseil d'administration et administrateur de la Société Proxipierre SPPICAV ;
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon, Gérante de Casino Développement SNC* ;
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon, Présidente de GreenYellow (ex Ksilicium)* et

- Présidente de l'Immobilier Groupe Casino SAS* ;
- Représentant permanent de GreenYellow (ex Ksilicium), Présidente des Sociétés Lycees Pyrenées Orientales, Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3*, Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3b, Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 4, Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 5, Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 6 ;
 - Représentant permanent de la Société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3, gérante des Sociétés Green Yellow Carcassonne SNC*, Green Yellow Hyeres SNC*, Green Yellow Marseille les Caillols SNC*, Green Yellow Marseille Plan de Campagne SNC*, Green Yellow Narbonne SNC*, Green Yellow Marseille Barneoud SNC*, Green Yellow Montelimar SNC*, Green Yellow Marseille SNC*, Green Yellow Fréjus SNC*, Green Yellow Nimes* ;
 - Représentant permanent de la Société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 4, gérante des Sociétés Green Yellow Albi SNC, Green Yellow Bordeaux SNC, Green Yellow Castres SNC, Green Yellow Corte SNC*, Green Yellow Montauban SNC, Green Yellow Nimes SNC*, Green Yellow Rodez SNC, Green Yellow Valence Sud SNC*, Green Yellow Montpellier SNC*, Green Yellow Saint André de Cubzac SNC, Green Yellow Gassin SNC*, Green Yellow Aix en Provence SNC*, Green Yellow Arles SNC*, Green Yellow Ajaccio SNC*, Green Yellow Ajaccio Mezzavia SNC* ; Ksil Plan d'Orgon* ;
 - Représentant permanent de la Société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 5, gérante des Sociétés Green Yellow Jumbo Grand Large SNC*, Green Yellow Jumbo le Chaudron SNC*, Green Yellow Agen SNC*, Green Yellow Anglet SNC*, Green Yellow Béziers SNC*, Green Yellow Hyères Sup SNC*, Green Yellow Toulouse Fenouillet SNC*, Green Yellow Avignon Cap Sud SNC, Green Yellow Montpellier Celleneuve SNC*, Green Yellow Gap SNC*, Green Yellow Pau Lons SNC*, Green Yellow Valence 2 SNC, Green Yellow Vals Pres Le Puy SNC*, Green Yellow Canet en Roussillon SNC*, Green Yellow Marseille Delprat SNC*, Green Yellow Saint Chamas SNC*, Green Yellow La Foux SNC*, Green Yellow Le Pradet SNC*, Green Yellow Sauvian SNC, Green Yellow du Garosse SNC*, Green Yellow Plaisance du Touch SNC*, Green Yellow Entrepôts Réunion SNC*, Green Yellow Plaisance du Touch 1 SNC* ; Ksilcentre*, Ksilnordest*, Ksilsud*, Ksilest*, Ksilouest* ;
 - Représentant permanent de L'immobiliere Groupe Casino, gérante de la SCI Stoupale, de Fructidor SNC et SNC Maud* ;
 - Représentant permanent de L'immobiliere Groupe Casino, présidente des Sociétés Opalodis SAS et Uranie SAS ;
 - Représentant permanent de Mercialys, présidente des Sociétés Mercialys Gestion SAS et Mery 2 (ex MLD 3) SAS ;
 - Représentant permanent de Plouescadis, gérante des Sociétés les Grandes Chaumes SCCV, SNC de Periaz, Seconde Periaz SCCV, Plaine De Lamolle SCCV, SCI Immo leard, SCCV du Chapeau Rouge, Clovis SCCV*, Alcudia Nimes SCCV, Alcudia Basso Combo SCCV, Alcudia Lons le Saunier SCCV, Alcudia Clermont Ferrand SCCV, Alcudia Fenouillet SCCV, Alcudia Salon SCCV, SCI Zac du Roubaud Saint-Jean, Alcudia Torcy SNC, Canerousse SNC, Alcudia Marseille Sainte-Anne SCCV*, Alcudia Salvaza SCCV, Alcudia Arbent SCCV, Alcudia Frejus SCCV, Alcudia Davezieux SCCV, Alcudia Villenave d'Ornon SCCV, Alcudia Lannion SCCV, Alcudia Chalon SCCV, SCI Chatam, Alcudia Cubzac SCCV, Bobsleigh SCCV, Alcudia Firminy SCCV, SCCV de Cavernes, Alcudia Annemasse SCCV, Alcudia Boe SCCV, Pays Chaunois SCCV*, Chafar 2 SCCV*, Alcudia Montelimar SCCV, Alcudia Amilly SCCV, Chouans SCCV, Soderip Promotion SNC, Alcudia Loubet SCCV, SNC Alcudia Grans, SNC Alcudia Tarbes Laloubere, SCI Les Halles des Bords de Loire, SNC Alcudia Troyes Barberey, Parc des Salins SNC, SNC Alcudia les Clairions, SNC Alcudia Auxerre, SNC Joutes de la Peyrade, SCI Caserne de Bonne*, Semnoz A SNC, Semnoz B SNC, Semnoz C SNC, SNC Alcudia Villefranche, SNC Fairway, SNC les Cabanes Tchanquees, Rhodanienne ;
 - Représentant permanent de Plouescadis, présidente des Sociétés IGC Promotion SAS, Alcudia Promotion SAS, SAS du Canal du Midi (ex MLD1), SAS de Malaz, SAS de la Moitie, SAS du Champ Savoyard*, SAS de la Grande Colline, SAS de Saint Sulpice, SAS des Grands Crus, SAS Cathédrale, Onagan Promotion SAS ;
 - Représentant permanent de la SAS de la Grande Colline, co-gérante de la SCI PDP ;
 - Représentant permanent de la SNC Maud, gérante des Sociétés Menesterol Immo SNC, Adour Immo SNC ;
 - Représentant permanent de la SCI Proximo, administrateur de la Société Aew Immo commercial Spicav ;
 - Directeur des Sociétés DTC Finance BV, DTC Development 1, DTC Development 2, DTC Development 3 (PAYS BAS) ;
 - Directeur de la Société BIG C (THAÏLANDE) ;
 - Principal Directeur de la Société Servicios Cativen (VENEZUELA).

Hors du Groupe Casino

- Membre du conseil de surveillance de la Société Editions Lefebvre Sarrut.

- *mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2010*

***Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
(Hors les mandats et fonctions ci-dessus)***

Au sein du Groupe Casino

- Président du Conseil d'Administration et administrateur d'Immocio ;
- Directeur Général de Plouescadis ;
- Gérant non associé de KS Participation Réunion devenue Green Yellow Participations ;
- Président et membre du Conseil de surveillance de Point Confort ;
- Président des Sociétés IGC Promotion, Mercialys Gestion, Onagan Promotion, SAS Hard Immo ;
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon, Présidente des Sociétés IGC Promotion SAS et Théiadis SAS ;
- Représentant permanent de la Société L'Immobilière Groupe Casino, gérante des Sociétés Agout SCCV, Géante Périaz SCCV, Chafar 2 SCCV, Dentelle SCCV, Clovis SCCV, Pays Chaunois SCCV, Chouans SCCV, Plaine de Lamolle SCCV, Seconde Périaz SCCV, SCI ZAC du Roubaud Saint Jean ;
- Représentant permanent de la Société L'Immobilière Groupe Casino, présidente des Sociétés SAS des Salins, SAS des Grands Crus, Onagan Promotion SAS, SAS de Saint Sulpice et SAS Cathédrale ;
- Représentant permanent de Ksilicium, présidente de Ksilicium Développement, devenue Green Yellow Holding,
- Représentant permanent de Ksilicium Développement, Présidente de Ksilicium Finance Metropole et Ksilicium Finance Reunion,
- Représentant permanent de Ksilicium Finance Metropole (Société radiée le 28/07/2009), gérante de Green Yellow Montpellier*, Green Yellow Montauban*, Green Yellow Albi*, Green Yellow Nimes*, Green Yellow Bordeaux*, Green Yellow Rodez*, Green Yellow Castres*, Green Yellow Ajaccio*, Green Yellow Corte*, Green Yellow Marseille*, Green Yellow Carcassonne*, Green Yellow Narbonne*, Green Yellow Montélimar*; Green Yellow Istres*; Green Yellow Saint Andre de Cubzac*;
- Représentant permanent de Ksilicium Finance Réunion (Société radiée le 28/07/2009), gérante de Green Yellow Jumbo Grand Large*, Green Yellow Jumbo Mamoudzou*, Green Yellow Jumbo Sainte Marie*, Green Yellow Jumbo Savannah*, Green Yellow Jumbo Saint André*, Green Yellow Jumbo le Chaudron*, Green Yellow Jumbo Score 400*, Green Yellow Jumbo Saint Benoit*; Green Yellow Jumbo le Port*;
- Représentant permanent de Plouescadis, gérante de Chantecouriol SNC, Dentelle SNC, Geante Periaz SNC, Agout SNC et Vendolonne SNC ;
- Représentant permanent de Plouescadis, présidente de la SAS des Salins ;
- Représentant permanent de la Société Asinco au Conseil d'Administration de FIGEAC (Financement Gestion Administration et Contrôle).

Hors du Groupe Casino

- Membre du Conseil de surveillance de Viveo Group ;
- Mandataire au sein de Viveo EURL ;
- Administrateur de Santoline SAS.

** mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2010*

• **Société MESSIDOR SNC**

Société en nom collectif au capital de 7.500 €

**Siège social : 1, Esplanade de France -42000 Saint Etienne
351 601 745 R.C.S SAINT ETIENNE**

Date de nomination : 10 juillet 2008

Fin de mandat : assemblée générale ordinaire annuelle 2014

Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2008 : 1

Autres mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant au 28 février 2011

- administrateur des sociétés Allode, Boidis, Cdiscount, Codim 2, Codival, Distridyn, Doremi, Floreal, Fox, Frenil Distribution, Herna, Issoire Distribution, Jeanick, Keran, Meymacienne de Supermarché, Minahouet, Monoprix, Orgecourt, Ségisor, Sopravi et Tevir.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

-Administrateur des sociétés Alco Distribution, Cuersup, Lannilis Distribution, Plouescadis, Smilodon,
- membre du conseil de surveillance de surveillance de Cdiscount (du 21 mars 2008 au 29 septembre 2008),
- Gérant associé de la société Germinal SNC..

Représentant permanent de la société MESSIDOR SNC au Conseil d'administration

Monsieur Yves Desjacques, né le 23 décembre 1967, 43 ans

(Directeur des Ressources Humaines du Groupe Casino)

Biographie

Titulaire d'une maîtrise en droit public (Paris II, 1990), d'un DEA Droit du travail et Relations sociales (Paris II, 1991) ainsi que d'un DESS Ressources Humaines – C.I.F.F.O.P. (Paris II, 1992), Monsieur Yves Desjacques débute sa carrière, en juin 1992, au sein de Commercial Union Assurances en qualité de chargé de missions Ressources Humaines. Il rejoint le groupe Generali Assurances en 1994 où il occupe successivement les fonctions de responsable des Ressources Humaines de La France Assurances (1994-1997), de Directeur de Generali Ressources Humaines (1997-2001) et de Directeur des Ressources Humaines des « Structures Communes du Groupe » (1998-2001). En octobre 2001, il rejoint le groupe Vedior France où il occupe les fonctions de Directeur Général Délégué Ressources Humaines, membre du Comité de Direction Générale.

En octobre 2007, il rejoint le groupe Casino comme Directeur des Ressources Humaines Groupe, Membre du Comité exécutif. Il est, depuis 2007, Président du réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation.

Autres mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant au 28 février 2011

Au sein du groupe Casino

- Directeur des Ressources Humaines, membre du Comité exécutif Groupe;
- Président des sociétés Catex SAS et Tomant SAS,
- Président du conseil d'administration et administrateur de l'association Loi 1901 Les Ecoles du Soleil (*mandat ayant pris fin en cours d'exercice*) ;
- Administrateur et trésorier adjoint de la Fondation d'Entreprise Casino,
- Gérant non associé de Campus Casino SNC ;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino au Conseil d'administration de la société Mercialys.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors du groupe Casino

- Directeur général délégué Ressources Humaines, membre du Comité de Direction Générale du Groupe Vedior France ;
- Président de la société Advancers Executive ;
- Président de l'Institut Vedior pour la diversité et l'égalité des chances ;
- Président de F.A.C. (Formation, Assistance, Conseil) ;
- Administrateur de Cap Secur Conseil ;
- Président de Vedior Accompagnement et Reclassement ;
- Administrateur de la Société Select TT (travail temporaire) ;
- Administrateur de la société Vedior Front RH ;
- Administrateur de la société RCL Emploi ;
- Administrateur de l'IREPS, de l'ARRCO et de l'AGIRC ;
- Membre du comité d'évaluation du contrat de progrès Etat/AFP 2006-2008 ;
- Président du Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation ;
- Membre du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des Chances.

- **Société GERMINAL SNC**

Société en nom collectif au capital de 7.500 €

Siège social : 1, Esplanade de France -42000 Saint Etienne

352 710 586 R.C.S SAINT ETIENNE

Date de nomination : 10 juillet 2008

Fin de mandat : assemblée générale ordinaire annuelle 2013

Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2008 : 1

Autres mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant au 28 février 2011

- administrateur des sociétés Allode, Boidis, Cdiscount, Cedif, Codival, Doremi, Figeac, Floreal, Fox, Frenil Distribution, Herna, Isoire Distribution, Jeanick, Keran, Meymacienne de Supermarchés, Minahouet, Orgecourt, Pachidis, Segisor, Sobalther, Sodigestion, Sopravi, Tevir, .
- Président des sociétés Olenydis SAS et Theiadis SAS.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

-administrateur des sociétés Alco Distribution, Cuersup, Lannilis Distribution, Patounor, Plouescadis, Sibel, Viver et Sofigep et Smilodon.

Représentant permanent de la société GERMINAL SNC au Conseil d'administration

Monsieur Jacques Galvani, né le 11 avril 1969, 42 ans

(Directeur Général délégué Casino Développement)

Ingénieur civil de Mines de Paris et ancien élève de l'ENA, Monsieur Jacques GALVANI a débuté sa carrière professionnelle au sein du cabinet Mc Kinsey avant de rejoindre le groupe Hachette Filipacchi Medias en 2002. A partir de 2007, il a exercé la fonction de chargé de mission auprès du Président de Publicis Consultants Worldwide, puis est devenu Vice-Président de Publicis Consultants France et membre du Comité Exécutif. Le 2 février 2009, Monsieur GALVANI a intégré le **groupe Casino en qualité de Directeur Général délégué de Casino Développement**, filiale du groupe Casino qui rassemble les études commerciales, stratégiques et économiques ainsi que la coordination des investissements immobiliers du groupe.

Autres mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant au 28 février 2011

- Membre du Comité stratégique de la société POMMERIN,
- représentant permanent de la société L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO, société Président de LA FOREZIENNE DE PARTICIPATIONS,
- représentant permanent de la société LA FOREZIENNE DE PARTICIPATIONS, administrateur au conseil d'administration de la société PROXIPIERRE.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus

Néant .

• **Société Casino, Guichard-Perrachon**

Société anonyme au capital de 169 323 360,39 euros
Siège social : 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Etienne
N° d'identification : 554 501 171 RCS Saint-Etienne

Date de nomination : 10 juillet 2008
Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle 2014
Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2010 : 990.845

Autres mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant au 28 février 2011.

Au sein du Groupe Casino

- Administrateur des Sociétés Mercialys (société cotée), Monoprix, Banque du Groupe Casino, Codim 2, Proxipierre et Ségisor, Tevir ;

Hors du Groupe Casino

- Administrateur de la Société Loire Télé SAEML.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du Groupe Casino

- Présidente des Sociétés IGC Promotion, Théiadis, et Capédis, La Forézienne de Participations, (anciennement dénommée « Clérodon »), Casino Entreprise, Casino Services, Lannilis Distribution, Casino Information Technology, Casino International, E.M.C. Distribution, Easydis, GreenYellow (ex Ksilicium), l'Immobilier Groupe Casino, Patanoc, SCAF, Sodemad, Distribution Casino France, Nesitic;
- Gérante associée de Comacas, Casino Développement SNC, de Campus Casino SNC, Messidor SNC, Samoth, Thor SNC et Zinoka ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Société Geimex ;
- Administrateur des Sociétés Segisor et Sémalp.

**Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au conseil d'administration
Monsieur Antoine Giscard d'Estaing** né le 5 janvier 1961, 50 ans
(*Directeur Administratif du Groupe Casino*).

Biographie

Diplômé de l'école des Hautes Etudes Commerciales et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, après 4 années à l'Inspection des Finances, Monsieur Antoine Giscard d'Estaing entre en 1990 au sein du groupe Suez-Lyonnaise des Eaux où il exerce notamment les fonctions de Directeur Financier. En 2000, il rejoint le groupe Schneider Electric comme Directeur Général Finances, Contrôle de Gestion et Juridique, puis le groupe Danone en 2005 en qualité de Directeur Général Finances, Stratégie et Systèmes d'information et de Secrétaire Général à partir de 2007. Associé de la société Bain & Company depuis 2008, il a rejoint le Groupe Casino en avril 2009 en qualité de Directeur Financier, membre du Comité Exécutif.

Autres mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant au 28 février 2011

Au sein du groupe Casino

- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif du groupe Casino ;
- Président du Conseil d'Administration et administrateur de la Banque du Groupe Casino SA ;
- Président de la société Casino Restauration SAS ;
- Vice-président et administrateur de l'association loi 1901 Les Ecoles du Soleil* ;
- Représentant permanent de la société Casino Restauration, Présidente de Restauration Collective Casino SAS ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon, administrateur de la société Merciayls (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Messidor SNC, administrateur de la société Monoprix SA ;
- Administrateur de GPA (Brésil).

Hors du groupe Casino

- Administrateur de NRJ Group SA.

**Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2010.*

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors du groupe Casino

- Directeur Général Finances, Stratégie et Systèmes d'information, Secrétaire Général et membre du Comité Exécutif du Groupe Danone ;
- Administrateur et Directeur Général Délégué de Cie Gervais Danone ;
- Administrateur et Directeur Général Délégué de General Biscuits ;
- Associé de la société Bain & Company ;
- Membre du collège de l'AMF.

Monsieur Philippe ALARCON, né le 22 mars 1958, 53 ans
Directeur général

Date de nomination : 28 août 2008

Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle 2014

Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2008 : néant

Biographie

Diplômé en comptabilité, Monsieur Philippe ALARCON intègre le groupe Casino en 1983 où il occupe différentes fonctions comptables, financières et de contrôle de gestion. En 1985, il devient directeur financier de la société SABIM, pôle industrielle du groupe dédiée à la viande. Il participe ensuite à l'intégration des groupes La Ruche Méridionale et Rallye au sein de Casino, puis devient successivement Directeur administratif et financier des réseaux Supermarché et Restauration.

De 1998 à 2005, il est directeur administratif et financier des activités retail et immobilière du groupe en Pologne. Depuis 2005, il assure la fonction de Directeur Général Délégué de la société L'Immobilière Groupe Casino tout en conservant la direction de la société Mayland, filiale de promotion immobilière en Pologne. A compter du 1^{er} juin 2011, Monsieur ALARCON est nommé Directeur de la coordination Internationale au sein du Groupe Casino.

Autres mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant au 28 février 2011

Au sein du groupe Casino

- Directeur général délégué de la société L'Immobilière Groupe Casino,
- Gérant non associé des sociétés SCI du n°11 rue de fresnil et SCI Provence et Forez,
- représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, administrateur de la société AEW Immo-commercial,
- représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, gérant des sociétés SCI Immobilière de Fresnes et SCI Cogibri 1,
- représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, président de la société IGC Services.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Casiband et IGC Services,
- Gérant non associé des sociétés SCI Immobilière de Fresnes et Cogibri 1,
- Directeur Général délégué de la société L'Immobilière Groupe Casino,
- Co-gérant de la société SCI Opéra,
- Membre du comité stratégique de la société Pommerin.
- Président du conseil d'administration de Viveris Odyssée SPPICAV,
- Administrateur de la société Plouescadis.
- représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, administrateur de la société Proxipierre
- représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, président des sociétés Casiband

2. - Direction générale

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été dissociées par le Conseil d'administration du 10 juillet 2008. Le directeur général est nommé pour 3 ans. Monsieur Jacques EHRMANN assure la fonction de Président du conseil d'administration. Monsieur Philippe ALARCON a été désigné en qualité de nouveau directeur général par le conseil d'administration en date du 28 août 2008 en remplacement de Monsieur De PALMAS. Monsieur ALARCON a été nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 9 juillet 2011.

Le Directeur Général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de Commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société à l'égard des tiers.

3 – Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Depuis le 10 juillet 2008, date à laquelle CASINO, GUICHARD PERRACHON a pris le contrôle de la société INTEXA, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général exercent leurs fonctions au sein de la société INTEXA en leur qualité de collaborateurs du groupe Casino et ne perçoivent ni rémunération, ni avantages, ni jetons de présence de la société INTEXA.

Par ailleurs, le société ne contrôlant aucune société au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, en conséquence, aucune rémunération n'a été perçue à ce titre par les dirigeants et mandataires sociaux.

Toutefois, les dirigeants et mandataires sociaux de la société perçoivent des rémunérations et avantages de toute nature de la société Casino, Guichard-Perrachon, actionnaire majoritaire et de ses filiales ainsi qu'il est défini ci-dessous :

Tableau synthétique des rémunérations des dirigeants

(Rémunérations, options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en lien avec les mandats et ou fonctions par la société Casino, Guichard-Perrachon et les filiales qu'elle contrôle)

Jacques Ehrmann, Président du Conseil d'administration	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice(1)	900 311,00 €	988 143,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice(2)	néant	néant
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (3)	444 340,00 €	697 189,00 €
Total	1 344 651,00	1 685 332,00 €

(1) Il s'agit des rémunérations attribuées et versées par la société Mercialys au titre du mandat de Président-Directeur général de M. Ehrmann et par la société Casino, Guichard-Perrachon en contrepartie de sa fonction de directeur des activités immobilières et expansion du groupe, salarié de Casino, Guichard-Perrachon.

(2) Monsieur Ehrmann est bénéficiaire d'options de souscription et d'actions gratuites des sociétés Mercialys et Casino, Guichard-Perrachon. Les options de souscription de la société Casino, Guichard-Perrachon sont attribués aux dirigeants par le conseil d'administration sur la base de recommandations des Comités des nominations et des rémunérations des sociétés concernées. Depuis 2009, en application de la recommandation AFEP/Medef et de la loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail, Monsieur Jacques Ehrmann n'est plus bénéficiaire d'options de souscription d'actions mercialys.

(3) L'acquisition définitive par le bénéficiaire des actions gratuites est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation de critères de performance de l'entreprise. Les actions gratuites sont attribuées aux dirigeants par le conseil d'administration sur la base de recommandations des Comités des nominations et des rémunérations des sociétés concernées.

Philippe Alarcon, Directeur général	Exercice 2009	Exercice 2010
- Rémunérations dues au titre de l'exercice(1)	309 676,00 €	313 432,00 €
- Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice(2)	néant	néant
- Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (3)	72 461,00 €	162 803,00 €
Total	382 137,00 €	476 235,00 €

(1) Il s'agit des rémunérations attribuées par la société Casino, Guichard-Perrachon en contrepartie de la fonction de Directeur général délégué de l'Immobilière Groupe Casino de Monsieur Philippe ALARCON.

(2) Monsieur Alarcon est bénéficiaire d'options de souscription, d'achat et d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon. Les options de souscription sont attribués aux dirigeants par le conseil d'administration sur la base de recommandations des Comités des nominations et des rémunérations des sociétés concernées.

(3) L'acquisition définitive par le bénéficiaire des actions gratuites est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation de critères de performance de l'entreprise. Les actions gratuites sont attribuées aux dirigeants par le conseil d'administration sur la base de recommandations des Comités des nominations et des rémunérations des sociétés concernées.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

La société Intexa n'a versé à Monsieur Philippe Alarcon aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général au cours et au titre des exercices 2009 et 2010 :

(en euros)	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Rémunération des autres mandataires sociaux

Les autres mandataires sociaux ont perçu au titre de différentes sociétés du groupe Casino des rémunérations et autres avantages sociaux, à savoir :

- des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et des Comités de la société Mercialys ainsi que les rémunérations versées par la société Casino, Guichard-Perrachon en leur qualité de salarié du groupe Casino

	Jetons de présence et rémunérations versés			
	en 2009		en 2010	
	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾	Jetons de présence	Autres rémunérations
Yves Desjacques	11 071 €	507 052 €	11 786 €	570 187 €
Jacques Galvani*	-	-	néant	253 236 €
Antoine Giscard d'Estaing**	-	333 914 €	8 732 €-	821.649 €

	Jetons de présence versés en 2011			
	Administrateurs		Comités	
	Partie fixe	Partie variable	Partie fixe	Partie variable
Yves Desjacques	2 500 €	5 000 €	2 000 €	3 000 €
Jacques Galvani	Néant	Néant	Néant	néant
Antoine Giscard d'Estaing *	2 500 €	5 000 €	2 000 €	2 200 €

(1) Il s'agit de montant brut des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par la société Casino, Guichard-Perrachon ou les sociétés qu'elle contrôle.

* Monsieur Jacques Galvani a été désigné en qualité de représentant permanent de la société Messidor SNC, le 27 avril 2010 en remplacement de Monsieur Hervé Daudin.

** Monsieur Antoine Giscard d'Estaing a été désigné en qualité de représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon à compter du 6 avril 2009 en remplacement de Monsieur Michel FAVRE, démissionnaire depuis le 31 mars 2009. La partie fixe a été déterminée prorata temporis à compter de l'entrée en fonction ou de la démission.

4 – Opérations des dirigeants et des personnes liées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article 223-22 du règlement Général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants ou les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société au cours de l'exercice 2009.

5 – Commissaires aux comptes

La société INTEXA possède un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant :

Commissaire aux comptes titulaire :

- **Ernst & Young et Autres** (Associé signataire : Jean Luc DESPLAT depuis l'exercice 2008)

Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Date du premier mandat : AGOE du 10 juillet 2008

Ce commissaire aux comptes est aussi co-commissaire aux comptes titulaire de la société contrôlant INTEXA.

Commissaire aux comptes suppléant

Auditex (suppléant d'Ernst & Young et Autres)

Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Date du premier mandat : AGOE du 10 juillet 2008

Il est rappelé que les mandats du Cabinet Gaillard Neyret & Associés représenté par Madame Isabelle BONNET, co-commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Stéphane VALANTIN, co-commissaire aux comptes suppléant, n'ont pas été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes du 25 juin 2010, la société ne publiant pas de comptes consolidés.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

Exercices couverts ^(a) : 31/12/2010 et 31/12/2009

	Ernst & Young Audit				Cabinet Gaillard Neyret & Associés			
	Montant en € (HT)		%		Montant en € (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(b)	10.000,00	7.000,00	100 %	100 %	1.542,48	6.142,48	100 %	100 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaires aux comptes ^(c)	Néant	néant			néant	néant		
Sous-total	10.000,00	7.000,00	100 %	100 %	1.542,48	6.142,48	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(d)	néant	néant			néant	néant		
Sous-total	néant	néant			néant	néant		
Total	10.000,00	7.000,00	100 %	100 %	1.542,48	6.142,48		100 %

- (a) Concernant la période considérée, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.
- (b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des Commissaires aux comptes, auxquels ceux-ci ont recours dans le cadre de la certification des comptes.
- (c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
 – par les Commissaires aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du Code de déontologie,
 – par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du Code de déontologie.
- (d) Il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

TABLEAU RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Natures et rubriques	2010	2009	2008	2007	2006
Situation financière en fin d'exercice (en euros)					
Capital social	1 619 200	1 619 200	1 619 200	1 619 200	1 619 200
Nbre d'actions émises	1 012 000	1 012 000	1 012 000	1 012 000	1 012 000
Résultat global des opérations effectives (en euros)					
Chiffre d'affaires HT	0	0	739 581	2 531 477	4 529 214
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	13 528	- 8 265	1 805 698	-685 212	-541 460
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	15 000	22 500
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	13 528	- 8 265	1 642 925	-783 297	-1 128 082
Dividendes versés	0	0	0	0	0
Résultat par action (en €uro)					
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	0	0	2	-1	-1
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	0	0	2	-1	-1
Personnel					
Effectif moyen des salariés de l'exercice	0	0	15	15	13
Montant de la masse salariale	0	0	149 231	487 046	802 953
Cotisations sociales et avantages sociaux	0	0	62 383	201 418	331 507

RAPPORT DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du conseil d'administration et de la direction générale ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, a été approuvé par le Conseil d'administration et mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L.225-235 du Code de Commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I - Code de gouvernement d'entreprise

Dans la continuité de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la société, le Conseil d'administration en date du 15 décembre 2008 a décidé d'adhérer aux nouvelles recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

II - Conseil d'Administration

1. Composition du Conseil d'Administration

La composition du conseil d'administration est présentée dans la partie « gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion.

Votre conseil d'administration est composé depuis le 10 juillet 2008 de 4 représentants du groupe Casino compte tenu de la situation de contrôle de la société par la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON à hauteur de plus de 97 % du capital et de l'absence d'activité commerciale depuis le 10 juillet 2008.

Par ailleurs, la société INTEXA appartient au groupe Casino qui veille à la bonne application de la gouvernance d'entreprise et en particulier du code de gouvernement d'entreprise par ses filiales cotées opérationnelles.

2. Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi et les statuts de la société.

□ Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration

Les fonctions précédemment unifiées de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été dissociées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 juillet 2008 : Monsieur Jacques EHRMANN assure la fonction de Président du Conseil d'administration. Monsieur Philippe ALARCON a été désigné par le Conseil d'administration du 28 août 2008 en qualité de directeur général.

Le directeur général est nommé pour 3 ans

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont définis par la loi et les statuts de la société ainsi que par le règlement intérieur de la société qui permet la participation des administrateurs aux séances du Conseil par visioconférence et tout autre moyen de télécommunication.

Aucun comité n'a été mis en place au sein du conseil.

□ Attributions et missions du Conseil d'administration et de son Président

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société; il arrête les documents prévisionnels de gestion. Il fixe, le cas échéant, les rémunérations des dirigeants.

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

A cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de Commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société à l'égard des tiers.

□ Activité du Conseil d'administration

En 2010, le Conseil d'administration s'est réuni 2 fois.

- Le 27 avril 2010 : il a arrêté les comptes 2009, les différents rapports et résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 25 juin 2009
- Le 30 août 2010 : il a arrêté les comptes au 25 juin 2010 et établi le rapport d'activité semestrielle de la société.

Comités techniques

Le Conseil d'administration n'est assisté d'aucun comité technique.

Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Depuis le 10 juillet 2008, date à laquelle la CASINO, GUICHARD PERRACHON détient plus de 90 % du capital de la société, le président du conseil d'administration et le Directeur général exercent leurs fonctions au sein de la société INTEXA en leur qualité de collaborateurs du groupe Casino et ne perçoivent ni rémunération, ni avantages, ni jetons de présence de la société INTEXA.

Ils sont toutefois attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon, ou des sociétés qu'elle contrôle.

Informations des membres du Conseil d'administration

Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

A ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil.

Informations privilégiées

En application des dispositions visées par les articles L.621-18-4 du Code monétaire et financier et les articles 223-27 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers – AMF et résultant de la directive européenne « Abus de marché » en matière d'obligations d'abstention visant les informations privilégiés, les administrateurs ont été inscrits sur la liste des initiés permanents établie par la société.

La société a informé, conformément à l'article 223-30 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers – AMF, les personnes concernées de leur inscription sur la liste, des règles applicables à la détention, à la communication et à l'exploitation d'une information privilégiée et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 7.0 et suivants des statuts de la Société.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital de la Société est indiquée dans le rapport de gestion.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des

conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont précisées aux articles 3.0.1, 3.0.2, 3.0.4 c) et 7.0.1. des statuts.

Les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits dans les statuts.

Aucun accord susceptible d'être modifié ou prenant fin en cas de changement de contrôle n'a été conclu par la Société.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La société INTEXA, filiale détenue majoritairement par le Groupe Casino, est gérée par les services administratifs, juridiques, financiers et informatiques de ce dernier. Elle bénéficie de ce fait, pour les processus qui lui sont applicables, du dispositif de contrôle interne en place du Groupe Casino, dispositif décrit dans le Rapport du Président sur le Contrôle Interne et la Gestion des risques du document de référence du Groupe CASINO

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène

10-12 Boulevard Marius Vivier Merle

69393 Lyon Cedex 03

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Versailles

Intexa

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Intexa

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Intexa et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon, le 29 avril 2011

Le commissaire aux comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Luc Desplat

ETATS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT

en euros	notes	2010	2009
Chiffre d'Affaires, hors taxes		0	0
Frais de personnel		0	0
Autres produits et charges d'exploitation	1	-5 740	-34 061
Dotations nettes aux amortissements et provisions		0	0
Résultat d'exploitation		-5 740	-34 061
Résultat financier	2	19 268	25 796
Résultat courant avant impôts et participation		13 528	-8 265
Participation des salariés		0	0
Impôts	3	0	0
Résultat courant après impôts et participation		13 528	-8 265
Résultat exceptionnel		0	0
Résultat net		13 528	-8 265

BILAN ACTIF

en euros	notes	2010	2009
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		0	0
Amortissements et Dépréciations		0	0
Immobilisations corporelles		0	0
Amortissements et Dépréciations		0	0
Immobilisations financières (a)		0	0
Dépréciations		0	0
Total de l'actif immobilisé		0	0
Actif circulant			
Stocks		0	0
Créances clients et autres débiteurs (b)	4	2 062 297	2 061 792
Disponibilités		3 514	60
Total de l'actif circulant		2 065 812	2 061 852
Comptes de régularisations et assimilés (b)		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		2 065 812	2 061 852
(a) dont prêts à moins d'un an		0	0
(b) dont à plus d'un an		0	0

BILAN PASSIF

en euros	notes	2010	2009
Capitaux propres	5	2 049 306	2 035 778
Provisions		0	0
Dettes financières		0	0
Dettes fournisseurs		9 568	19 136
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes		6 938	6 938
Dettes (a)	6	16 506	26 074
Comptes de régularisations et assimilés (a)			
TOTAL DU PASSIF		2 065 812	2 061 852
(a) dont à moins d'un an		16 506	26 074
dont entre un et cinq ans		0	0
dont à plus de cinq ans		0	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I - Généralités -

Aucun fait significatif n'est intervenu sur l'année 2010.

Depuis la clôture de l'exercice, la société a décidé, sur décision du conseil d'administration du 19 avril 2011, d'acquérir auprès de la société GreenYellow - filiale du groupe Casino - une centrale photovoltaïque de 405 kWc actuellement en cours de construction sur la toiture du supermarché Casino de Saint André de Cubzac en Gironde. Cette opération sera réalisée via l'acquisition des parts de la société Green Yellow St André de Cubzac, sous condition suspensive du raccordement de la centrale.

II - Règles et méthodes comptables -

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

A - Créances et Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

B - Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

C - Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

III - Commentaires sur le contenu de certains postes -

NOTE 1 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

en euros	2010	2009
Achats matières premières	0	0
variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	-5 769	-34 280
Impôts, taxes et versements assimilés	0	-781
Autres produits et charges	29	1 000
Total	-5 740	-34 061

NOTE 2 - RESULTAT FINANCIER

en euros	2010	2009
intérêts et autres produits financiers	19 268	25 796
intérêts et autres charges financières	0	0
Produits financiers nets	19 268	25 796
Produits financiers de participation	0	0
Total	19 268	25 796

Le résultat financier constitue un gain de 19 268 euros et correspond uniquement aux intérêts sur les comptes courants d'associés.

NOTE 3 - CHARGE D'IMPOT

en euros	2010	2009
Résultat courant	13 528	-8 265
Participation des salariés	0	0
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat avant impôts	13 528	-8 265
Impôt sur le résultat courant (après participation)	0	0
Impôt sur le résultat exceptionnel	0	0
Charge d'impôt	0	0
Résultat net	13 528	-8 265

La société dispose au 31 décembre 2010 de K€.1 616 de déficits fiscaux qui ouvriront droit à un allègement futur d'impôt de K€.556

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Casino Guichard Perrachon SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à Casino Guichard Perrachon ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance. Dans ces conditions, la société comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 4 - CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

en euros	31.12.2010	< 1 an	> 1 an	31.12.2009
Créances clients et comptes rattachés				
Dépréciations				
Net	0	0	0	0
Autres créances d'exploitation	21 053	21 053		20 240
Dépréciations				
Net	21 053	21 053	0	20 240
Sociétés apparentées	2 041 244	2 041 244		2 041 552
Dépréciations				
Net	2 041 244	2 041 244	0	2 041 552
Créances diverses				
Dépréciations				
Net	0	0	0	0
Créances clients et autres débiteurs en net	2 062 297	2 062 297	0	2 061 792

Le total des produits à recevoir inscrit au bilan s'élève à 19 268 euros et correspond uniquement aux intérêts sociétés apparentées.

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO GUICHARD PERRACHON SA vers les filiales
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe.

NOTE 5. CAPITAUX PROPRES

a. Ventilation avant et après répartition

en euros	31.12.2010	31.12.2009
Capital	1 619 200	1 619 200
Primes		
Réserve légale	108 423	108 423
Autres Réserves	1 458 115	1 458 115
Report à nouveau		
- avant répartition	-1 149 960	-1 141 694
- après répartition	-1 136 432	-1 149 960
Résultat de l'exercice		
- avant répartition	13 528	-8 265
- après répartition	0	0
Provisions règlementées	0	0
Capitaux propres		
- avant répartition	2 049 306	2 035 778
- après répartition	2 049 306	2 035 778

b. Evolution des capitaux propres

en euros	31.12.2010	31.12.2009
Au 1er janvier	2 035 778	2 044 044
Résultat de l'exercice	13 528	-8 265
Report à nouveau		
Distribution au titre de N-1		
Augmentation de capital, fusion, prime d'émission, Provisions règlementées		
Au 31 décembre	2 049 306	2 035 778

Le Capital social est composé de 1 012 000 actions au nominal de 1.6 €, détenu à 97.91% par Casino Guichard Perrachon.

NOTE 6 - DETTES

Le détail du poste « Dettes » est le suivant :

en euros	31.12.2010	Degré d'exigibilité			31.12.2009
		< de 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	
Dettes sur immobilisations					
Dettes fournisseurs	9 568	9 568			19 136
Dettes fiscales et sociales					
Sociétés apparentées	0	0			0
Dettes diverses	6 938	6 938			6 938
Dettes	16 506	16 506	0	0	26 074

Le total des charges à payer inclus dans les postes du bilan s'élève à 9 568€ et correspond uniquement aux factures à recevoir dettes fournisseurs

NOTE 7 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS

a. Eléments concernant les entreprises liées*

en euros	2010	2009
Actif		
Titres de participation		
Clients et comptes rattachés		
Sociétés apparentées	2 041 244	2 041 552
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Sociétés apparentées	0	0
Résultats		
Produits financiers	19 268	25 796
Charges financières	0	0
Dividendes		

* Les entreprises liées correspondent uniquement aux sociétés du Groupe faisant l'objet d'une consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

b. Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

NOTE 9- CONSOLIDATION

Identité de la Société Consolidante

CASINO GUICHARD PERRACHON SA
 Société anonyme à Conseil d'Administration
 1 Esplanade de France
 42000 SAINT ETIENNE CEDEX 2

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12 Boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Intexa

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Intexa, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 29 avril 2011

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Luc Desplat

Attestation du responsable du rapport financier annuel – exercice 2010

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Saint-Etienne le 29 avril 2011

Philippe ALARCON
Directeur général